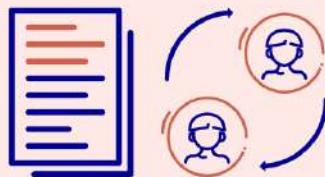




# Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



**Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)**

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

**Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)**

**Alternance stricte femme/homme ou inversement**

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de **11** conseillers municipaux

## 2 listes A et B



<b>L'ÉDITO DU MAIRE</b>	<b>PAGE 4</b>	
<b>LE MOT DES ADJOINTS</b>	<b>PAGE 6</b>	
	<b>L'ÉTAT CIVIL</b>	<b>PAGE 8</b>
	<b>L'URBANISME EN 2025</b>	<b>PAGE 8</b>
	<b>ÉLECTION MUNICIPALE 2026</b>	<b>PAGE 9</b>
	<b>AU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PAGE 10</b>
	<b>TRAVAUX</b>	<b>PAGE 12</b>
	<b>VOIRIE</b>	<b>PAGE 12</b>
	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>PAGE 13</b>
	<b>ESPACES VERTS/ENVIRONNEMENT</b>	<b>PAGE 14</b>
	<b>CULTURE, LOISIRS ET LIEN ASSOCIATIF</b>	<b>PAGE 14</b>
	<b>LA NOUVELLE AIRE DE JEUX ENFANTS A L'ETANG DE LA GUETTE</b>	<b>PAGE 15</b>
	<b>LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>PAGE 16</b>
	<b>LA VIE DES ASSOCIATIONS</b>	<b>PAGE 18</b>
	<b>L'AGENDA 2025</b>	<b>PAGE 24</b>
	<b>LE BLOC NOTES</b>	<b>PAGE 25</b>
	<b>LES TARIFS COMMUNAUX</b>	<b>PAGE 26</b>



# L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Nicolasiennes et Nicolasiens

Ce début d'année 2026 est l'occasion de vous présenter, au nom de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite.

À l'approche des élections municipales du mois de mars, où nous allons élire les conseillers municipaux pour 6 ans, je me dois de vous informer que le mode de scrutin change.

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste, qui doit être paritaire et respecter une alternance femme/homme, ou inversement. À la différence des élections précédentes de 2020, toute modification sur le bulletin de vote occasionnera sa nullité (informations développées en page 2 de ce numéro).

Vos élus ont souhaité maintenir, sur l'année 2025, un niveau attrayant et solidaire pour notre commune en collaboration avec des bénévoles de nos associations pour organiser les commémorations de l'armistice, les animations de la bibliothèque, la fête des battages, le forum des associations, octobre rose, le repas des aînés, les vœux de la municipalité.

Je souhaite remercier toutes les personnes qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, qui ont contribué à ces moments de rencontres, d'échanges et de partages.

Les vestiaires de football, la rénovation de la RD8a et l'aménagement de l'abribus à l'entrée de Bourg ont été inaugurés. Les travaux d'aménagement du terrain autour des halles, comprenant l'élagage, ont été effectués au cours du premier semestre.

Durant la saison estivale, cinq membres de la réserve communale de sécurité civile ont été présents sur la route RD14 pour assurer la sécurité du parcours de la Madone des Motards.

Des comportements dangereux de conducteurs ont été signalés. Tout s'est déroulé sans incident.

Des travaux sont en cours d'étude pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration, avec le remplacement du sable des filtres à casier.

Ces travaux sont importants pour le suivi du processus de gestion de l'eau dans la commune.

La rénovation des escaliers d'accès aux clochers de l'église a été effectuée au mois de novembre, la rénovation des ouvertures (portes et fenêtres) est prévue d'ici quelques jours.

Les architectes des bâtiments de France ont été consultés pour s'assurer que cet aménagement respecte le patrimoine architectural.

La mise en service de la nouvelle aire de jeux près de l'étang de la Guette est effective depuis les vacances scolaires de Noël.

La nouvelle carte communale a été approuvée par la préfecture et est maintenant accessible au public à la mairie de Saint-Nicolas-du-Tertre, aux horaires habituels du secrétariat.

D'après les données du recensement dans la commune, la population totale authentifiée par décret sur le site de l'INSEE est de 478 habitants.

Le permis exclusif de recherche dit Taranis a été accordé en décembre par l'État.

Le 08 avril 2025 le conseil municipal s'est opposé à la mise en place de prélèvements, d'investigations ou de sondages dans le cadre du PERM sur les parcelles communales par la Société Breizh Ressources. Il est demandé aux propriétaires de terrain qui le souhaitent de s'opposer à ces recherches en remplissant l'imprimé disponible en Mairie.

La plantation d'arbres dans le bois de Grisan a été effectuée le mois dernier, cela représente 150 arbres. Elle compense la coupe de la parcelle 6A suite au litige d'exploitation avec la Sté Jamet Bois Énergie.

En ce qui concerne le projet de reboisement, Mme VÉLOT est venue sur site (terrain du Pareilleux) dans le cadre du projet Clim'Action. Le choix des essences pour la plantation est en cours de définition, et une recherche de financements est en cours. Le dossier n'a pas encore été déposé à ce jour.



Je souhaite exprimer mes remerciements envers Pascale GUILLO, Harold CAVALON, Isabelle DEVILLIERS, Marcel FERRIER les agents de la commune et Sandrine LANGLET employée intérimaire du CDG (en soutien de Pascale à la comptabilité), pour leur engagement à améliorer et faciliter le quotidien des habitantes et des habitants.

Cette année s'annonce prometteuse pour le dynamisme de notre commune.

Je vous souhaite de vivre une belle année 2026.

Bien à vous

*Le maire, Mickaël Le Goué*



## LE MOT DES ADJOINTS



En ce début d'année 2026, je viens vous souhaiter une très bonne année. Avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Que cette nouvelle année vous apporte une vie pleine de bonheur dans votre quotidien. Tous mes meilleurs vœux à tout le personnel communal qui s'efforce de vous rendre une vie agréable par leur travail, tant dans le domaine administratif que celui d'un agréable cadre de vie.

Le dévouement d'une grande majorité de Nicolasiens au travers d'une vie associative très développée permet à tous d'être fiers de notre commune. Tous mes remerciements et encouragements pour votre implication.

Je souhaite également à notre école, tous les vœux de réussite, tant dans le fonctionnement que dans la partie éducative qu'elle s'efforce d'apporter. Un grand merci aux personnels éducatifs et aux parents d'élèves pour leurs précieux investissements. Sachons reconnaître que l'école est le socle de notre village. Nous avons toutes et tous, Nicolasiennes et Nicolasiens, le devoir de soutenir cette petite école de proximité avec tous ses atouts.

L'année 2026 est également une année d'élections municipales. Aussi après de nombreuses années passées au sein des différents conseils municipaux, j'ai décidé de mettre un terme à cet engagement. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux, vous Nicolasiens, qui m'avez fait confiance : sachez que j'en suis très honoré. Durant toutes ces nombreuses années, j'ai dû apprendre à écouter et à proposer mes points de vue, pour avancer dans les décisions à prendre.

Encore merci à vous tous. Je souhaite bon vent à la future équipe, qu'elle sache apporter à notre commune, tous les éléments nécessaires à la qualité de vie de tous les Nicolasiens.

Je tiens à formuler tous mes vœux de courage et de volonté à toutes les forces vives de notre commune. Elles contribuent à améliorer l'équilibre sociétal, la stabilité et la valeur économique de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Sachez que toute l'équipe municipale est à votre écoute.

**Bonne Année 2026 à toutes et à tous et Vive Saint-Nicolas !**

*Jean-Paul Dubois, 1<sup>er</sup> adjoint*



C'est avec une émotion toute particulière que je m'adresse à vous à l'occasion de la parution du dernier bulletin municipal de ce mandat, dans le cadre de mes fonctions d'adjointe en charge notamment de la commissions Communication, de la commission Affaires sociales, et également en tant que Correspondant défense.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des élus, des citoyens qui ont contribué à faire vivre ces commissions, en menant des actions concrètes et utiles pour notre commune : la réalisation des bulletins municipaux, la création du nouveau site internet, la mise en place de l'application PanneauPocket, le suivi des travaux, sans oublier les moments de convivialité comme le repas des Aînés ou la cérémonie des Vœux.

Autant de réalisations qui témoignent d'un engagement constant au service des habitants.

Plutôt que de dresser un bilan de ce mandat, je souhaite aujourd'hui revenir sur le rôle du Correspondant Défense. Nommé par le conseil municipal, il est au service de la mémoire et de la citoyenneté. Parmi ses missions, l'organisation des cérémonies patriotiques occupent une place centrale, et ce en lien étroit avec l'Union Nationale des Combattants locale (UNC). Ces commémorations nationales constituent des temps de recueillement et de partage, permettant à chacun de rendre hommage à celles et ceux qui se sont engagés pour la France. Dans le contexte géopolitique incertain actuel, elles nous rappellent l'importance de nous rassembler autour de valeurs essentielles : la mémoire, la solidarité et la transmission. Symbole de ces valeurs, le Bleuet de France est porté avec fierté lors de chaque commémoration. En 2025, année de son 100<sup>e</sup> anniversaire, cette citation de Jean-Jacques Goldman extrait de la chanson "**On sera là**", résonnait tout particulièrement : « **On n'a pas de paix sans gardien, ni liberté sans soldat** ».

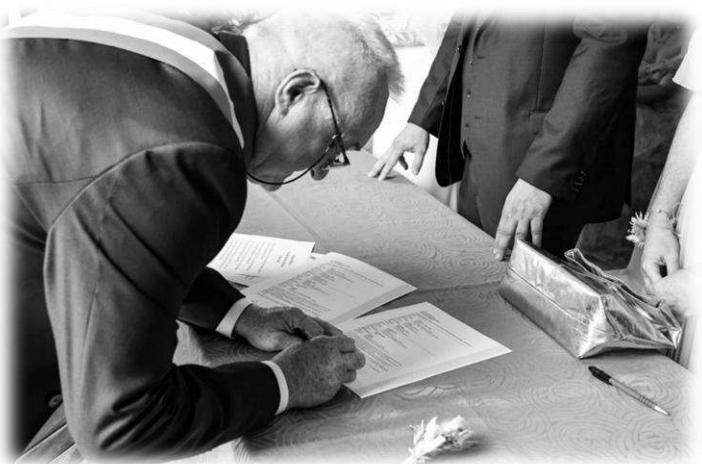
Le 8 mai, était une cérémonie particulièrement marquante. Pour la première fois, notre commune accueillait un détachement d'élèves officiers de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan. À cette occasion, un nouveau drapeau, acquis par la commune, était remis à l'UNC. Je souhaite remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui contribuent à la réussite de ces temps de mémoire : anciens combattants, porte-drapeaux, habitants, élus, enfants, jeunes et moins jeunes. Ces moments de mémoire montrent combien notre commune reste unie autour de valeurs fortes.

C'est dans cet esprit, qu'à l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux.

Que 2026 vous apporte santé et bonheur de vivre ensemble dans cette solidarité qui fait notre richesse.

**Que les batailles silencieuses que vous avez menées en 2025, deviennent vos plus belles victoires en 2026.**

*Anita HEMERY, 2<sup>ème</sup> adjointe*



Je vous souhaite pour cette nouvelle année 2026 tous mes vœux de bonheur, joie et surtout de santé.

Mon mandat de 3<sup>ème</sup> Adjointe se terminera en mars prochain. Je me suis efforcée durant ces 6 années de tenir les engagements pris lors de notre élection en 2020 ; ainsi, me concernant dans le cadre de ma délégation pour « la Culture, les Loisirs et le Lien Associatif », de mettre l'humain au centre de mes actions, encourager les rencontres, resserrer les liens, inciter les nicolasiens à participer à la réflexion et à l'organisation des événements et des activités ainsi que soutenir concrètement la vie et les actions de toutes nos Associations.

Avec les bénévoles de la bibliothèque municipale, nous avons organisé les expo-animations autour des abeilles et sur les céréales, égayer des mercredis après-midi « jeux de société », proposer plusieurs fois chaque année un éveil à la lecture pour les enfants de l'école, animer des nuits de la lecture sur le thème de la peur, de l'amour, du corps, et accueilli la manifestation « Partir en Livre », sans oublier les « Balades contées » aux Journées du Patrimoine.

Avec la commission municipale « Culture, Loisirs et Lien Associatif », nous avons initié le « Forum des Associations », permettant de faire connaître la vie et les activités associatives et faire découvrir des artistes et passionnés locaux (sculpture, peinture, vannerie, maquettes, miniatures). Nous avons impulsé la « Fête de Voisins » dans les quartiers, pour favoriser le mieux-vivre ensemble et renforcer la solidarité.

Un petit groupe de travail « Jeunes » a œuvré à la création d'un mini « Pumptrack » (hélas) quelque peu délaissé. L'étude et les propositions d'un groupe de travail « Enfants-Parents », mis en place dans le cadre de la commission, a permis d'aboutir avant Noël à l'aménagement de la toute nouvelle « Aire de Jeux Enfants » à l'étang de la Guette, avec des nouveautés telles les tyrolienne, pyramide de cordes et autre bateau multi-fonctions.

Soutenu par la commission municipale « Environnement » et avec l'aide de la communauté de communes OBC, un groupe de nicolasiens, fervents protecteurs du « Bois de Grisan », a retracé et aménagé des sentiers pédagogiques avec 65 panneaux sur l'écosystème de la forêt, la faune et la flore et dégagé de nouveaux sentiers de randonnée. La commission, avec les agents communaux, a entamé la réflexion sur une gestion différenciée des espaces verts (zéro phyto), à poursuivre et à mettre désormais en œuvre concrètement.

Il m'a semblé très important pour notre commune de participer assidument aux commissions de la communauté de communes OBC, notamment pour la mise en place du nouveau système de collecte des déchets.

Bien sûr, il reste de nombreux projets à reprendre, à terminer ou à commencer !

Mais surtout les commissions et les groupes de travail dont j'avais la responsabilité n'auraient jamais pu fonctionner sans l'investissement et l'implication des nicolasienne et nicolasien, bénévoles et élus.

Merci sincère à tous pour votre aide et votre soutien au cours de ce mandat.

**Bonne Année à chacun !**

**Corinne BAYON, 3<sup>ème</sup> Adjointe.**



## Ils se sont dit OUI

En 2025, trois mariages ont été célébrés,  
tous nos vœux de bonheur accompagnent les mariés,



## Naissances



Nous avons eu le plaisir d'accueillir en 2025 3 nouveau-nés, nous saluons avec joie ces naissances et félicitons les heureux parents.



## Ils nous ont quittés



En 2025, nous déplorons le décès de trois personnes\* dans notre commune.  
Nous présentons aux proches nos sincères condoléances.



## **L'URBANISME EN 2025**



4 Permis de construire, 5 Déclarations préalables et 1 Permis d'aménager\* ont été accordés en 2025.

*Rappel : Avant d'engager des travaux de construction ou de rénovation, merci de vous renseigner en Mairie pour connaître les formalités administratives à effectuer ou sur le site internet communal, rubrique Urbanisme.*

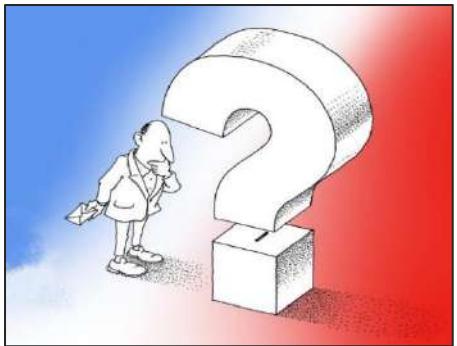
\* En application de la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entrée en application en 2018 et renforcée en 2022, la municipalité communique ces informations après avoir obtenu le consentement des intéressés ou de leurs proches. Si des noms venaient à manquer c'est que les rédacteurs n'avaient pas connaissance des évènements ou qu'ils n'en ont pas eu l'autorisation.

# ÉLECTION MUNICIPALE 2026

**LE MODE DE SCRUTIN CHANGE à Saint-Nicolas-du-Tertre comme dans toutes les communes de moins de 1.000 habitants.**

Le Parlement a définitivement adopté la « **Loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité** ».

L'actuel scrutin majoritaire plurinominal à deux tours sera remplacé dès mars 2026 par le **SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE à deux tours**.



## Pourquoi cette Loi ?

La proposition de Loi, déposée le 19/10/ 2021, a été adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée Nationale le 03/02/ 2022, puis récemment le 11/03/2025 par le Sénat ; l'Assemblée Nationale l'a adoptée définitivement le 07/04/2025. Elle était soutenue par l'Association des Maires de France et celle des Maires Ruraux de France.

La Loi poursuit un triple objectif :

- harmoniser et simplifier les modes de scrutin,
- répondre à la crise de l'engagement local qui touche particulièrement les communes rurales,
- renforcer la parité au niveau local en s'inscrivant dans le prolongement de la Loi Engagement et Proximité de 2019.

C'est une réforme majeure qui étend le scrutin de liste paritaire à toutes les communes de moins de 1 000 habitants. Fini désormais panachage et raturage permettant aux citoyens de rayer certains noms, pratique souvent surnommée "tir aux pigeons" du fait qu'elle favoriserait une démarche plutôt "punitive".

## Comment fonctionne ce scrutin ?

L'article L.260 du Code Électoral stipule que « *les Conseillers Municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes ..., sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation* ».

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats, listes qui doivent être paritaires et respecter l'alternance femme/homme. Pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, la Loi autorise le dépôt de listes incomplètes mais fixe un seuil minimum de candidats, à Saint-Nicolas-du-Tertre, au minimum 9 candidats comme toute commune de moins de 500 habitants.

Les électeurs voteront pour la liste de leur choix, **telle qu'elle est sur le bulletin de vote, sans aucun changement**.

Cette réforme implique l'application de **la règle de répartition des sièges** prévue à l'article L262 du Code électoral, avec une prime majoritaire attribuée à la liste arrivée en tête (la moitié des sièges à pourvoir) et une répartition proportionnelle des sièges restants entre toutes les autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. **Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.**

En cas de vacance d'un siège en cours de mandat, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sera appelé à remplacer le Conseiller Municipal dont le siège est devenu vacant.



**Le Maire** sera élu selon les mêmes modalités qu'auparavant.

**Les Adjoints** ne seront plus élus au scrutin uninominal, mais au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Toutefois en cas de vacance d'un poste d'Adjoint en cours de mandat, le nouvel Adjoint pourra être désigné parmi les Conseillers municipaux sans tenir compte de leur sexe.

**Les Conseillers Communautaires** resteront désignés dans "l'ordre du tableau".

DB



**EN RÉSUMÉ du changement du mode de scrutin à Saint-Nicolas-du-Tertre dès les prochaines élections municipales de mars 2026 :**

**Qu'il y ait une ou plusieurs listes de candidats,**

**LES ELECTEURS VOTERONT POUR LA LISTE DE LEUR CHOIX TELLE QU'ELLE EST SUR LE BULLETIN DE VOTE, SANS AUCUN CHANGEMENT.**

**Pour tout ajout ou suppression de nom, changement de l'ordre de la liste ou tout autre raturage, le BULLETIN SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL !**



# AU CONSEIL MUNICIPAL

---

## Conseil Municipal du 24 juin 2025.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2025.

### Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire d'OBC.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition du Conseil Communautaire d'OBC sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux, un accord local propose de fixer à 49 le nombre des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté, répartis de la manière suivante :

- 7 sièges à la Commune de Guer, 4 à La Gacilly et Sérent, 3 à Carentoir et Malestroit, 2 à Beignon, Pleucadeuc, Augan, St Guyomard, Ruffiac, St Martin s/Oust et Missiriac, et 1 siège à toutes les autres Communes.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention, DUBOIS JP), émet un avis favorable à la composition et à la répartition des sièges du Conseil Communautaires de la Communauté de Communes d'OBC, tels que présentés.

### Convention Relative au poste de manager de commerce d'OBC.

Le Maire rappelle qu'OBC a recruté en 2021 un manager de commerce chargé de l'animation, de l'accompagnement des porteurs de projets et du soutien au commerce de proximité pour les 26 communes ; il précise que la mission est prolongée jusqu'en 2027 avec révision des modalités financières. Pour Saint-Nicolas-du-Tertre, représentant 0,7 % du total des commerces du territoire, la contribution annuelle est fixée à 186 € pour la période 2025 à 2027.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention à conclure entre la commune et OBC et de prévoir l'inscription des crédits nécessaires aux budgets communaux des exercices 2025,2026 et 2027.

### Décision modificative au Budget communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de 5.000 € en dépenses supplémentaires pour l'aménagement de l'étang et ses abords, et même montant en recettes au Fonds de Compensation de TVA.

### Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints.

## Conseil Municipal du 15 juillet 2025.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025.

### Révision du SAGE Vilaine

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques, la commune doit donner un avis sur le projet du SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vilaine.

Vu les documents constitutifs du projet (Plan d'Aménagement et Gestion Durable / évaluation environnementale), considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 Abstention, DANION J, 8 Contre, BAYON C, CHEVAL C, DANION-BEAUDOUX K, DUBOIS J-P, GUILLEMOT M-R, HEMERY A, HENRY N, LE GOUÉ M) émet un avis défavorable sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté, et souhaite porter à l'attention de la CLE - Commission Locale de l'Eau les observations suivantes :

- aucune compensation financière prévue en face des obligations imposées aux agriculteurs
- absence d'étude économique sur le chiffrage des conséquences imposées aux communes et aux agriculteurs
- contradiction entre la loi Duplomb (autorisation d'insecticides réautorisés, mégabassines) et le projet du SAGE
- délai limité pour étudier le PLAN.

### Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints.

## Conseil Municipal du 23 septembre 2025.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2025.

### Approbation de la carte communale

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de révision de la carte communale fixée par le code de l'urbanisme et présente les différentes pièces du dossier soumis à approbation ; il précise que l'absence d'avis lors de l'enquête publique a été consignée dans le dossier par le commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la carte communale telle qu'elle a été présentée et de transmettre la délibération et le dossier de carte communale au Préfet du Morbihan lequel dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver.

Le Conseil Municipal précise que la carte communale approuvée sera tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Nicolas-du-Tertre aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.



#### Délibération portant approbation du zonage assainissement des eaux usées.

M. le Maire rappelle l'arrêté municipal soumettant le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées à l'enquête publique, et le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 11 juin 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel que présenté.

#### Délibération portant approbation du zonage d'assainissement pluvial.

Le Maire rappelle l'arrêté municipal soumettant le plan de zonage d'assainissement pluvial à l'enquête publique, et le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 11 juin 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de zonage d'assainissement pluvial présenté.

#### Avis sur le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le Conseil Communautaire d'OBC a acté le transfert de la compétence en matière de PLUi le 28 juin 2025. L'élaboration d'un PLUi constitue un outil adapté pour penser l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale, en mutualisant les atouts et en répartissant de manière solidaire le foncier entre habitat et développement économique. L'instruction des permis de construire restera de la compétence de chaque mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Abstentions, DANION-BEAUDOUX K, DUBOIS J-P, et 7 voix Pour) émet un avis favorable au transfert de la compétence PLUi à Oust à Brocéliande Communauté.

#### Station d'épuration.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un changement de la pouzzolane qui permet d'assurer l'épuration naturelle des eaux usées de la station d'épuration doit être réalisé. Celui-ci est prévu le 17/10/2025 pour 4.500 €. Cela nécessite une décision modificative au budget assainissement.

#### Budget assainissement : décision modificative.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de 6.000 € en dépenses pour entretien-réparations, et même montant en recettes au compte Redevance.

#### Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints.

### **Conseil Municipal du 4 novembre 2025**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2025.

#### Tarifs assainissement collectif : révision au 01/01/2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du service assainissement collectif à compter du 01/01/2026 : abonnement : 65,18 € HT / redevance : 1,80 € HT/m3 / participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1.800 € HT /contrôle système assainissement : 100 € HT/

#### Salles communales : tarifs de location au 01/01/2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs de location des salles communales au 01/01/2026 restent identiques à ceux de 2025

#### Modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan.

Le Comité Syndical de Morbihan Énergies a approuvé par délibération du 23/09/2025 le projet de modification des Statuts du Syndicat, projet qui doit être approuvé par chacun des membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des Statuts du Syndicat Morbihan Énergies.

#### Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints

### **Le dernier Conseil Municipal de l'année 2025 s'est tenu le 2 décembre 2025**

#### À l'Ordre du Jour :

- Budget assainissement : Décision modificative 2
- Budget communal : Décision modificative 2
- Renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG)

#### Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints

#### Présentation d'un projet associatif visant à créer une ferme d'animation

# TRAVAUX



## Travaux Eglise

Des travaux d'aménagement ont été effectués pour assurer l'entretien de l'église. Tout d'abord les planchers de dernier niveau du clocher ainsi que le palier des échelles en très mauvais état, dangereux pour accéder au beffroi ont été rénovés par l'entreprise Bodet (49 Trémentines). Pour un montant de 4 770 € TTC. La commune ne prévoit pas de bénéficier d'une aide via le Fonds de Compensation TVA (FCTVA) pour cette opération de fonctionnement, à moins qu'il y ait une évolution.

Les opérations sont à suivre (travaux prévu début janvier)

Les portes et fenêtres de l'église, devenues obsolètes avec le temps, seront remplacée très prochainement par l'entreprise Jolivet (56 Bohal). Les aménagements réalisés avec le soutien des services ADS (Applications du Droit des Sols) de Ploërmel respectent les exigences des Architectes des Bâtiments de France.

Ces travaux s'élèvent à 32 395,23 € HT, ce qui équivaut à 35 634,75 € TTC. La commune bénéficie de subventions du département (PST) : 8098 € et de la Préfecture (DETR) : 12958 €. La commune devra payer un total de 8780 €. Dans le cadre de cette opération d'investissement, la commune espère recevoir une compensation de FCTVA, qui s'élève à environ 5800 €.

Nous tenons à remercier les entreprises qui ont effectué ces aménagements, les agents municipaux, les représentants de la paroisse et les personnes de la commune pour leurs recommandations lors de l'élaboration de ces projets.

MLG



## Rénovation de la statue St Nicolas de l'Eglise



En mai 2025, la statue Saint Nicolas a été descendue de sa niche votive au-dessus de l'entrée car elle se détériorait.

Pendant l'été, des échanges avec l'atelier régional de restauration de Kerguehennec à Bignan nous ont permis d'avancer dans nos démarches. Un devis a été établi et présenté lors d'une réunion avec Donature et Patrimoine, des élus, des représentants de la paroisse et le prêtre.

A la suite de cette réunion, le devis a été retenu auquel a été demandé un complément concernant la restauration de la main droite. Le devis se décompose en une phase conservatoire de 412.50 €, une phase de restauration de base pour 302.50 € et des options pour un montant de 645 € dont la restauration de la crosse et de la main droite soit un total de 1360 euros.

Début décembre, la statue de Saint Nicolas a été déposée à l'atelier de restauration de Bignan par des bénévoles. Il est prévu qu'elle revienne prendre place à l'intérieur de l'église fin février.

CB

*Pour découvrir l'histoire de la statue, n'hésitez pas à aller sur le site internet de la mairie.*



# VOIRIE

## Aménagement de Voirie

Le programme de voirie 2025 a été respecté. Tout d'abord l'aménagement du côté nord des Halles, qui permet une meilleure accessibilité et une évacuation correcte des eaux pluviales.

Le point à temps a été réalisé par les Services techniques voirie de l'OBC. La réalisation s'est effectuée dans des conditions optimales. Les Services techniques voirie de l'OBC ont également effectué la réfection d'un pont à la Vallée, ainsi que la réalisation d'un fossé au chemin de Couesmé, et la création des ponts des riverains.

Pour 2026, la route « rue de l'école » devrait être refaite, ainsi que la route des « Rues de bas » vers Tréal sur une longueur de 850 mètres.



JPD





### Repas des Aînés



Les tables élégamment décorées ont apporté une touche de couleur et de raffinement, créant un cadre parfait pour cette rencontre intergénérationnelle. Les doyens du jour étaient Joseph Joly (89 ans) et Gabrielle Sérazin (95 ans). Thérèse Royer, 96 ans, doyenne de la commune, n'a pas pu être présente.



Dimanche 7 décembre, la salle polyvalente a accueilli le traditionnel Repas des Aînés, un rendez-vous attendu et toujours aussi apprécié. Le député Paul Molac nous a fait le plaisir d'une petite visite le temps de l'apéritif. Pas moins de 100 convives se sont retrouvés pour partager un moment de convivialité et de bonne humeur autour d'un délicieux repas préparé par le Restaurant des Pins, traiteur à Saint-Jacut-les-Pins, le service étant assuré par les élus.



L'après-midi s'est déroulée dans une atmosphère festive, rythmée par la musique entraînante et les chants de Maryse et Loïc qui ont su inviter les participants à la danse. La journée a également réservé son lot de surprises, avec la visite du Père Noël, venu distribuer papillotes et mandarines pour le plus grand plaisir des participants et une dégustation de vin chaud, offert par l'Assaut du Tertre, en fin de repas.

Ce rendez-vous annuel, placé sous le signe de la convivialité, du partage et de la reconnaissance envers nos aînés, restera un moment fort de la vie communale. Un grand merci à toutes celles et ceux, qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.

AH



### Merci au groupe de tricoteuses



Comme chaque année, les habitants de 80 ans et plus n'ayant pas pu participer au repas des Aînés reçoivent un colis soigneusement préparé par les élues de la commissions Affaires sociales. Le groupe de tricoteuses se mobilise une nouvelle fois pour assurer cette distribution solidaire. Ces visites sont toujours l'occasion d'un véritable moment de partage. Un grand merci à elles pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur engagement.

AH

## ESPACES-VERTS/ENVIRONNEMENT



### Bois de Grisan

Comme vous le savez, le bois de Grisan offre du bois de chauffage. Tous les ans l'ONF propose un certain nombre de lots à distribuer aux demandeurs. Nous sommes trois référents : Bernard Texier, Jérôme Danion et Jean-Paul Dubois. Nous avons informé la population, n'ayant pas reçu suffisamment de candidatures, nous avons pris la résolution d'en informer les communes limitrophes : Ruffiac, Tréal, Carentoir et Saint-Martin-sur-Oust. Au final, nous avons reçu six candidatures de Saint-Nicolas et quatre candidatures des communes limitrophes. Ces coupes de bois doivent être terminées au 15 mars 2026. Le technicien de l'ONF viendra ensuite mesurer le bois ainsi rangé, afin d'évaluer le montant à régler de chaque preneur. N'hésitez pas à informer la population de cette vente de bois annuelle, celle-ci contribue à l'entretien de notre forêt.

JPD

## CULTURE, LOISIRS ET LIEN ASSOCIATIF



### Forum des Associations



Le 4<sup>ème</sup> forum des Associations a eu lieu le samedi 6 septembre 2025 de 10h à 16h aux Halles de la Guette. Les associations nicolasiennes, la bibliothèque ont présenté leurs activités, leurs projets et leurs animations. Une nouvelle association était présente la grimp'tréalaise.

Romain Robin et Chloé sont venus exposer leurs machines agricoles miniatures, un grand merci pour leur participation. La société de pêche a fait des démonstrations au cours de la journée avec possibilité de s'initier à pêcher la carpe en la remettant à l'eau ensuite. Ces démonstrations nous ont permis de découvrir toute la technicité de la pêche !

La journée s'est poursuivie par un pique-nique le midi près de l'étang pour partager un moment convivial.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les participants à cette journée qui ont donné de leur temps.

CB

### La fête des voisins

Cette initiative, relancée après le COVID par la Commission « Culture, Loisirs et Lien Associatif », perdure désormais chaque année ; organisée par les habitants et pour les habitants, elle constitue un moment convivial de partage et d'échange visant à encourager le « mieux vivre ensemble ».

Le 23 mai, les habitants du bourg se sont retrouvés dans les jardins partagés des logements du Presbytère pour un apéritif dînatoire chaleureux, rassemblant une vingtaine de participants.

Le 14 juin, une quinzaine d'habitants des villages de la Rue aux Filles et de la Touche Caro se sont réunis pour célébrer leur traditionnelle fête des voisins.

Le vendredi 4 juillet a été organisée la fête des voisins à Quilvin chez Annick et Jean-Pierre que nous remercions pour leur accueil et leur bonne humeur. Cette fête a rassemblé les personnes disponibles de 3 villages : Ville de Bas, La Maison Neuve et Quilvin. Elle s'est déroulée dans une bonne ambiance et sous un beau soleil.



# LA NOUVELLE AIRE DE JEUX ENFANTS A L'ETANG DE LA GUETTE

## 40 ans déjà !

L'Aire de Jeux existante avait été installée près de l'étang de la Guette au début des années 80 par l'Entreprise Jouen Frères. Après quarante années à disposition des enfants, elle ne correspondait plus aux nouvelles normes imposées pour ce type d'installation, les équipements s'étaient dégradés au fil du temps et pouvaient même s'avérer dangereux. D'abord le tape-cul et le petit bus en bois, puis le toboggan et enfin la balançoire furent démontés.



## Un Groupe de Travail.

En septembre 2022, le Conseil Municipal a programmé le réaménagement de l'Aire de Jeux pour les enfants et a souhaité associer les nicolasiens à l'étude de ce dossier. Dans le cadre de la Commission Municipale « Loisirs, Culture et Lien Associatif », un Groupe de Travail a été créé, animé par des Élus et rassemblant des parents et de jeunes enfants intéressés à participer.

L'objectif était de bâtir et proposer un dossier complet pour le projet de l'Aire de Jeux. Plusieurs réunions ont permis d'aborder l'ensemble des questions : le matériel existant, la réglementation, le lieu, l'installation, une idée du coût, les équipements, la maintenance, etc...

Après les premières recherches sur divers sites et catalogues, les membres du groupe ont réalisé ensemble un « *Questionn'Aire de Jeux* » sur les activités, le matériel, la forme des équipements et l'environnement. Ce document, permettant d'élargir la réflexion à d'autres parents et enfants de la commune et aux alentours, a été remis directement par les membres du groupe afin de mieux cibler les personnes interrogées.

Les très nombreuses réponses ont concerné des enfants de 2 à 12 ans, filles et garçons, et leurs parents. Le dépouillement, collectivement mené, a permis de classer par ordre de préférence les activités, le thème, l'intégration au paysage et les équipements complémentaires pour les accompagnants.

Pour compléter l'étude, l'élu-animateur du groupe s'est rendu sur le lieu avec quelques enfants pour repérer, mesurer et réaliser un plan, certes approximatif, à joindre au dossier.



## Un cahier des charges.

La démarche engagée a abouti à l'écriture d'un cahier des charges reprenant les éléments principaux de l'étude : les premiers choix des équipements, le questionnaire et le plan réalisé.

Contact a été pris avec 4 entreprises spécialisées dans ce domaine d'installation d'aires de jeux enfants, 3 du Morbihan, 1 du Finistère.

Les représentants de ces entreprises ont répondu et ont été reçus sur place à l'Étang de la Guette par des élus ; le cahier des charges leur a été remis et commenté, pour une demande de devis détaillés avec la dépose de l'existant, l'installation de tous les équipements, les matériaux, les différents types de sols, etc...

Au final, trois entreprises ont adressé plusieurs devis bien complets, certains avec des variantes possibles.

## La réalisation.

Cette étude associant très étroitement les nicolasiens, réalisée dès l'automne 2022 et sur l'année 2023, a été transmise au Conseil Municipal. Le projet fut reporté, n'ayant pas pu être intégré au Budget sur 2024, priorité donnée à l'autre réalisation importante (sécurisation de l'arrêt de bus et du carrefour à l'entrée du bourg).

Ce report a été l'occasion de compléter la réflexion par une recherche sur les aides financières possibles, mais la Préfecture a dirigé la subvention de l'Etat sur les travaux programmés de réfection des ouvertures de l'église.

La Commission « Finances » a proposé d'inscrire le coût du projet, évalué entre 50.000 et 60.000 € au Budget Primitif 2025, que le Conseil Municipal a adopté.

Depuis début septembre, l'Entreprise « *Imagin'Aires* » de Ploërmel installe une tyrolienne de 20m, une pyramide de cordes, un bateau multifonctions et les plus classiques, balançoire, tape-cul, tourniquet et autre jeu ressort, ainsi que table pique-nique, bancs, poubelles et support-vélo. L'Aire de jeux sera entourée d'une barrière en bois rond (sécurité oblige du fait du plan d'eau proche).

Le coût final est de 64 997.28 € (TTC) duquel doit se soustraire environ 10 000 € sur le fonds de compensation TVA.

DB



**Depuis Noël, enfants et parents découvrent la nouvelle AIRE de JEUX de l'étang de la Guette !**

# LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

## NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS : POINT D'ETAPE

*Le nouveau système de collecte des déchets est désormais déployé sur les secteurs de La Gacilly et de Malestroit, celui de Guer étant toujours sous contrat avec le Smictom Centre Ouest. Le premier bilan est encourageant grâce à l'engagement des habitants.*

Depuis plusieurs mois, les habitants des secteurs de La Gacilly et de Malestroit déposent leurs ordures ménagères résiduelles (OMR) aux points d'apport volontaire (PAV) et disposent d'un bac individuel pour leurs emballages et papiers ou, dans certains secteurs spécifiques, de sacs à déposer dans des abris prévus à cet effet.

### Une nette diminution des OMR

Les premières estimations, basées sur les huit premiers mois de 2025, annoncent une réduction de 38% des OMR par rapport à l'année précédente. En 2024, le territoire avait produit 4 815 tonnes d'OMR, soit 171 kg/hab/an, une diminution déjà notable de 3% par rapport à 2023.

Pour autant, une analyse du contenu des sacs d'OMR révèle néanmoins que plus de 50% des déchets déposés n'auraient pas dû s'y trouver. Une marge de manœuvre importante existe donc encore pour améliorer le tri, un enjeu crucial pour contenir l'augmentation des coûts de gestion des déchets. A titre d'exemple, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée aux déchets non triés destinés à l'enfouissement est passée de 24€ à 59€ la tonne entre 2019 et 2024, puis à 65€ en 2025.

### Refus de tri croissants

Le tri des emballages et papier a progressé en 2024, atteignant 1 727 tonnes, soit 62 kg/hab/an. Cependant les refus par le centre de tri ont eux aussi augmenté : 29% des emballages ont été rejettés, générant un surcoût estimé à plus de 130 000 € pour OBC.

La principale source d'erreur provient de l'usage de sacs opaques (sacs noirs) dans les bacs jaunes. Même remplis d'emballages recyclables, ces sacs sont automatiquement classés en refus de tri. Pour garantir un tri de qualité au centre du Rhei, qui conditionne ensuite les matières en ballots destinés aux repreneurs, il est important de déposer les emballages en vrac, ou dans des sacs transparents si nécessaire.

### Incivilités : minorité persistante

Les dépôts sauvages, qu'ils se trouvent près des bornes ou en pleine campagne, demeurent des actes d'incivilité. Ils nuisent à l'environnement, dégradent le cadre de vie et alourdissent les missions des agents municipaux et intercommunaux. Ces dépôts sauvages n'ont pas augmenté significativement depuis la mise en place du nouveau système de collecte des déchets. Néanmoins, ce changement ne saurait en aucun cas justifier de tels comportements.

A cet égard, la grande majorité des habitants s'est adaptée au nouveau système de collecte, et les élus d'OBC les en remercient, d'autant qu'une période d'ajustement est toujours nécessaire. Aussi, ces comportements isolés ne doivent pas remettre en cause les efforts collectifs. La réussite de cette transition vers une gestion plus responsable des déchets repose sur la participation de chacun.

Pour 2026, les élus d'OBC ont voté le maintien du barème actuel de la redevance déchets, il n'y aura donc aucune augmentation. Ils prévoient toujours d'engager, avec un recul de deux ou trois ans, la réflexion sur un système de bonification pour les très bons trieurs.

### Report de la mise en œuvre de la part incitative : pourquoi ?

De l'Oust à Brocéliande Communauté a décidé de repousser l'entrée en vigueur de la tarification incitative, initialement prévue le 1er janvier 2026, au 1er janvier 2027. Ce report s'impose en raison de dysfonctionnements récurrents sur les systèmes de contrôle d'accès des PAV d'ordures ménagères et des abris. OBC a donc résilié le marché avec cette entreprise défaillante et lancé une procédure pour sélectionner un nouveau prestataire courant décembre 2025.

Ce report d'un an permettra également de revoir l'emplacement de certains points d'apport volontaire afin de faciliter l'usage par les habitants et d'optimiser les tournées de collecte. Les usagers bénéficieront ainsi d'une période d'essai plus longue pour se familiariser avec le dispositif.

### Le saviez-vous ?

Un calendrier de collecte a été édité pour chaque commune, il va être adressé par courrier postal en décembre 2025 dans chaque foyer. Vous pouvez également le retrouver sur le site internet d'OBC.



©EBerthier 2025



## POUR TOUT SAVOIR SUR OBC MOBILITE

<https://www.oust-broceliande.bzh/mon-quotidien/mobilites-et-transports/>



### Plus de Transport A la Demande, moins de bus

Le TAD fonctionne du lundi au samedi pour un montant de 2€ par trajet (1€ tarif solidaire, Gratuit pour les moins de 5 ans accompagnés). La réservation se fait la veille, avant 17h, auprès de la centrale de réservation. Le jour J, le véhicule collectif vient chercher l'usager à son domicile. Nouveauté 2026, le nombre de plages horaires est augmenté.



Les réservations sont prises par téléphone auprès de la Centrale BreizhGo  
au 02 99 300 300

### EN SAVOIR PLUS SUR L'OBC ET SES SERVICES ?

RDV sur le site internet de la Communauté de Commune : [De l'Oust à Brocéliande Communauté](https://www.oust-broceliande.bzh/)

## LE PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE A ARRETE SON NOUVEAU SCoT !

Après près de deux ans de travail, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a été arrêté lors du comité syndical du 12 novembre 2025.

### Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le SCoT est le projet d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour les 15 prochaines années, soit jusqu'en 2040. Il fixe les grandes orientations sur différentes thématiques qui touchent le quotidien de chacun : logements, activités économiques, commerces, mobilités, environnement, tourisme agriculture... Ces grandes orientations seront ensuite reprises dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale) ainsi que dans les politiques publiques des deux communautés de communes : Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté.

### Comment prendre connaissance du SCoT ?

Les pièces du SCoT sont disponibles sur le site internet du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Vous pouvez y accéder, soit en scannant le QR code présent ci-dessous, ou via cette adresse :

<https://www.pays-ploermel.fr/les-missions-du-petr/urbanisme>

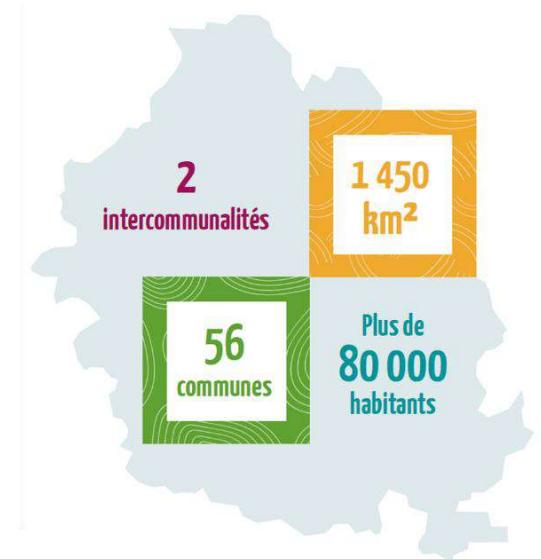
Afin de recueillir l'avis des habitants, une enquête publique sera réalisée lors du premier semestre 2026. Lors de cette procédure, vous pourrez donner votre avis sur le SCoT et consulter l'ensemble des pièces qui seront disponibles soit en ligne ou à votre disposition dans des lieux physiques. Une campagne de communication sera réalisée afin de vous avertir des dates de l'enquête publique.

Nous comptons sur votre participation !



Pays de Ploërmel  
Cœur de Bretagne

Informations recueillies par AH



# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Vie scolaire – L'OGEC de l'école Sainte-Thérèse

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Sainte-Thérèse, au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Saint-Nicolas-du-Tertre/Tréal, œuvre toute l'année pour assurer le bon fonctionnement matériel, financier et administratif de notre école auprès du chef d'établissement. Composé de parents bénévoles, l'OGEC a pour mission de soutenir l'équipe enseignante et éducative afin d'offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage possibles. Le budget de l'OGEC sert, entre autres, au fonctionnement du personnel OGEC de l'école, à l'aménagement et à l'entretien des locaux, à l'achat du matériel pédagogique, à la gestion de la restauration de la cantine des maternelles, aux règlements des engagements financiers et assurances...

L'année écoulée a notamment été marquée concernant le site de Saint Nicolas du Tertre par la rénovation de la cantine, la pose de chaux vive contre la mousse sur le bitume, le nettoyage et le rangement du local à côté du préau ainsi que la remise en état du petit train pour les maternelles. Concernant le site de Tréal, beaucoup d'entretien sur les parties extérieures avec le changement du filet du but de foot, le nettoyage de la table de ping-pong. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la participation active des familles, des partenaires locaux et des municipalités, que nous remercions chaleureusement pour leur soutien.



Lors de cette rentrée 2025-2026 l'école maintient ses effectifs et reste attractive. Une moyenne de 17 élèves par classe multi-niveaux permet un accompagnement et des conditions de travail excellentes pour nos enfants. Ils sont encadrés par une équipe pédagogique expérimentée exerçant depuis 6 à 10 ans ensemble.

Nous invitons toutes les bonnes volontés à rejoindre l'OGEC ou à participer ponctuellement à nos projets : chaque aide, même petite, contribue à faire vivre notre école et à offrir un cadre accueillant et dynamique aux enfants du RPI. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter les co-présidents, Stéphanie Robin Raynard et Florent Dubois, ou à vous rapprocher de l'école Sainte-Thérèse.

*Ensemble, continuons à faire grandir nos écoles et à faire rayonner le RPI Tréal / Saint-Nicolas-du-Tertre !*

Contact : [ogectrealstnicolas@gmail.com](mailto:ogectrealstnicolas@gmail.com) - Saint Nicolas du Tertre : 0297937154- Tréal : 0299089406

*Les membres des bureaux de l'OGEC*



## Ecole du RPI St Nicolas du Tertre/Tréal, l'APEL

L'année scolaire 2024-2025 a été clôturée avec sa traditionnelle kermesse, alors que la première animation de cette nouvelle année scolaire a été la Boom d'Halloween. Depuis 3 ans, la cinquantaine d'enfants attend avec impatience cette manifestation au cours de laquelle le goûter était offert par l'APEL. Les enfants ont ensuite pu profiter de la piste de danse et d'activités (maquillage, photos...).

L'élection du nouveau bureau a aussi eu lieu en ce début d'année scolaire :

- Présidente : Céline Etrillard
- Vice-Président : Guillaume Drune
- Secrétaire : Marie Babin
- Trésorière : Manon Michel
- Trésorière Adjointe : Julie Lequitte
- Membres : Jennifer Legros, Chloé Gicquel, Marianne Calo Corvaisier, Salimatou Konate, Sandrine Trégouet, Jacinthe Dubois



Cette équipe de parents bénévoles a exprimé sa motivation à participer aux actions futures qu'il s'agisse d'évènements festifs, de projets éducatifs ou de soutien logistique. Les parents entendent poursuivre le travail engagé tout en apportant un souffle d'idées neuves. Il y a une vraie volonté d'être acteurs du quotidien scolaire et de soutenir les projets du regroupement pédagogique. Cette mobilisation montre l'attachement profond des familles à leurs écoles rurales et à la qualité de l'environnement proposé aux enfants.

Enfin, l'APEL poursuit cette année encore la collecte de papiers et journaux, et incite donc tous les habitants à contribuer à cette belle action.

*Les membres des bureaux de l'APEL*



## À l'Assaut du Tertre

Merci à tous les Nicolasiens et Nicolasienes !

Il y a un peu plus d'un an, le 21 septembre 2024, nous ouvrions les portes du Bar du Bas avec l'ambition simple mais essentielle de créer un lieu où chacun puisse se retrouver, échanger, partager un moment, un café, un sourire. Aujourd'hui, avec près de 350 adhérents, nous sommes profondément touchés de voir combien ce projet est devenu un véritable espace de vie au cœur de Saint Nicolas.

Chaque samedi matin, vous êtes nombreux à venir profiter de ce lieu que nous voulions convivial et intergénérationnel. Voir les générations se croiser, les amis se retrouver, les voisins discuter autour d'une table... tout cela donne une âme à l'association et renforce notre volonté de continuer à faire vivre ce lieu.

Les événements organisés cette année ont rencontré un bel enthousiasme, et votre participation active nous motive à poursuivre dans cette dynamique. Merci pour vos présences, vos encouragements, vos sourires et votre bienveillance.

Pour cette nouvelle année, nous avons à cœur de vous proposer de nouveaux rendez-vous, toujours dans le même esprit de partage et de convivialité.

### Premier rendez-vous de l'année : 17 janvier - Soirée Karaoké

(Possibilité de restauration sur place, sur réservation directement au bar.)

Nous espérons vous y voir nombreux pour commencer l'année dans la bonne humeur !

Afin de suivre toute notre actualité, nos animations et nos annonces, n'hésitez pas à nous rejoindre sur nos réseaux sociaux. Nous sommes également très à l'écoute de vos propositions, vos idées, vos envies : ce lieu est le vôtre autant que le nôtre.

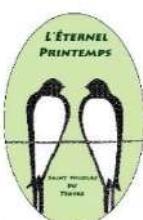
Nous rappelons également que l'adhésion à l'association est obligatoire, pour des raisons de responsabilité légale. Elle reste néanmoins à prix libre, car nous tenions à ce que chacun, selon ses moyens, puisse participer à la vie du Bar du Bas. Pour nos adhérents déjà inscrits, il est temps de renouveler votre carte pour l'année à venir.



Un immense merci à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent à faire vivre ce lieu. Grâce à vous, l'association continue de grandir et de s'ancrer dans la vie de notre village.

Au plaisir de vous accueillir bientôt autour d'un café, d'un verre ou d'un moment partagé.

*Romane Monneraye, Présidente de l'association Le Bar du Bas*



## L'Éternel Printemps

Le 27 mai 2025, le Club a fait une sortie, à La Michaudière, la Féerie des chevaux. C'était une belle journée avec balade en carriole, visite de la station thermale de Bagnoles de l'Orne.... Et après le déjeuner, nous avons assisté au spectacle inédit De la terre à la scène.

Le 9 janvier, nous nous sommes retrouvés pour un repas et la traditionnelle Galette des Rois.

Meilleurs voeux à tous !

Notez dans votre agenda le repas du 28 mai 2026 aux Halles avec le Club de Ruffiac

*Le Président, Jean-Yves Épaillard*





## Comité des Fêtes



Les bénéfices de la fête vont permettre de financer d'autres associations de la vie locale nicolasiennes.

Enfin, vous pouvez dès maintenant noter le dimanche 23 août 2026 dans votre calendrier pour la prochaine édition !

*Le Bureau*



## Octobre rose 2024

Dimanche 12 octobre, toutes les conditions étaient réunies pour que la 4<sup>ème</sup> édition de « Tous en rose à Saint Nicolas du Tertre » se passe bien : une décoration originale (plus de cent soutiens-gorges de toutes les tailles et toutes les couleurs étaient suspendus à des fils à linge), des bénévoles sympathiques pour accueillir les nombreux participants (entre 240 et 250 personnes) et un soleil radieux.

Dès potron-minet une équipe de bénévoles s'est rendue aux halles de la Guette pour préparer les différents stands, finir la décoration et installer la sono.

À partir de 9h de nombreux gourmands ont pu se régaler grâce aux boissons chaudes accompagnées de mini viennoiseries et biscuits offerts par le Comité des fêtes de la commune. Comme tous les ans, le club des tricoteuses proposait de jolis articles pour avoir bien chaud cet hiver. L'atelier d'auto surveillance et l'atelier expliquant la mammographie ont remporté un certain succès, tout comme l'association Polen présente cette année encore pour promouvoir « le manger sain » ; ainsi chacun a pu déguster des chips de sarrasin et des toasts à base de haricots rouges lors de l'apéritif offert par la municipalité.



L'équipe organisatrice est particulièrement fière car elle a pu remettre la somme de 3 546 € à la Ligue départementale contre le cancer du Morbihan (Vente de tee-shirts : 690 €, Tricoteuses : 690 €, Objets 3D : 250 €, Vente de livres lors de la fête des battages : 150 €, Bar du bas : 100 €, Dons : 1 666 €).

Merci au docteur Alain LE GROUMELLEC qui nous a présenté les avancées de la recherche et expliqué la destination des fonds. Merci aussi au député Paul MOLAC qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Et surtout un très grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour que cet évènement puisse avoir lieu. (Entretien des chemins, balisage, débalisage, tenues des stands et des ateliers, sono, communication, etc.) et bien sûr merci à tous les participants !

*Frédérique Couchellou*



## UNC- AFN-Soldats de France- OPEX- Sympathisants UNC

Tout d'abord merci à celles et ceux qui, par leur présence à nos commémorations, ravivent le souvenir de nos « Morts pour la France ». Dans ce rappel, l'UNC associe la commune pour son partenariat dans l'organisation, et le bon déroulement de nos cérémonies du 8 mai et 11 novembre.

Cette année, le 8 mai 2025 se démarque par deux temps forts, officialisés par un nouveau drapeau, mais aussi, par une délégation militaire de Saint Cyr Coëtquidan. Désormais, à nos cérémonies, la commune dispose du drapeau national avec l'inscription, « Commune de Saint Nicolas du Tertre ». Le drapeau est porté lors de nos célébrations officielles par la jeune Alizée Couchelou. Ce geste patriotique constitue une passerelle intergénérationnelle dans le souvenir. La présence du peloton Saint Cyrien a coloré cette célébration appréciée de tous. Au cours de la cérémonie, Alizée Couchelou, Carl Castalan, et Bernard Texier ont reçu leur diplôme de porte-drapeau, attribué après leur stage de formation.

Le 11 novembre 2025, devant le monument aux morts, le président Jean Ricaud remet à Louis Etienne Guillemot son diplôme de porte-drapeau. Armel Bayon, Bernard Fontaine et Paul Michel sont honorés de la médaille UNC vermeil, à la salle des fêtes communale.

**Notre Assemblée Générale aura lieu le dimanche 25 janvier 2026, salle polyvalente, à 14 heures. Nous partagerons ensemble la galette des Rois. Si vous n'êtes pas adhérents à l'UNC, venez nous rejoindre en qualité de membre associé.**

Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2026.



## USSNAT (Union Sportive Saint Nicolas Avec Tréal)



### Séniors

Début de saison correcte avec des places dans le milieu du classement pour les deux équipes évoluant toutes les deux en D3 du district du Morbihan.

Le club compte environ 45 licenciés, avec une présence en moyenne de 17 joueurs aux entraînements le mercredi soir et le vendredi soir de 19h30 à 21h à St Nicolas du tertre. Pierre Rollando prépare et réalise ces entraînements en collaboration avec Guillaume Drune, Stéphane Meunier, Patrick Clodic, les dirigeants des deux équipes les dimanches pour les matchs.

La bonne ambiance règne au sein du club, et les supporters sont nombreux à venir assister aux matchs tant à domicile qu'à l'extérieur,

MERCI à vous ! Également un énorme MERCI aux bénévoles, qui œuvrent au quotidien pour faire vivre notre association. (Traçage terrain, buvette le dimanche lors des matchs, ...)

Niveau événementiel, notre traditionnel moules frites a laissé place à un bœuf bourguignon le 15 novembre dernier tout aussi délicieux et qui a réuni environ 200 personnes. Notre concours de palets a été une belle réussite avec 54 équipes.

### Jeunes

Depuis cette saison, nos jeunes évoluent dans un groupement appelé le GAO (Groupement de l'Aff à l'Oust) en partenariat avec les clubs de Carentoir, Fougères/Saint Martin sur Oust, Cournon/Glénac, et Sixt sur Aff.

Les U13 jouent régulièrement le samedi matin sur le terrain de foot municipal de la commune.

Venez nombreux les soutenir !

Nous vous attendons encore plus nombreux à venir nous voir et nous encourager aux bords des terrains et la porte reste ouverte à toute personne qui veut s'investir dans notre association, n'hésitez pas !

L'ensemble du club (joueurs, dirigeants, membres du bureau, bénévoles) vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année... Vive l'USSNAT

*Louis Rollando / Jean-Yves Joly, Co-présidents de l'USSNAT*



## Arts & Loisirs

Il y a 35 ans Monsieur Honoré Leborgne, avec une équipe de Nicolasiens ont créé « Arts & Loisirs » avec 4 sections : Art Floral – Marche – Cyclos – Photo. C'est avec émotion que nous avons appris son décès en début d'année. Il méritait bien que l'on parle un peu de lui.

Aujourd'hui, nous continuons de faire vivre l'association avec 4 sections. Grâce à vous, les adhérents et on espère les nouveaux arrivants que l'association vive encore longtemps.

### Nos sections :

**Art Floral :** La saison 2025-2026 comprend 5 cours dont un cours fait en octobre l'autre en décembre, animé par Anaïs, fleuriste à Carentoir. Nous réalisons des bouquets et compositions florales en fonction des saisons et des thèmes (automne, Noël...) ainsi que les structures. Les séances se passent le jeudi à partir de 20h00 dans la salle municipale.

Pour tous renseignements contacter Corinne au 06 82 25 41 52

**Gym :** deux cours de gym par semaine

le mardi matin de 10h15 à 11h15 (gym douce)

le mercredi soir de 19h30 à 20h30 (gym cardio)

Les cours ont lieu dans la salle municipale et sont faits par Karine éducatrice sportive.

Karine propose également le mercredi soir des cours de Pilates de 18h30 à 19h30.

Pour tous renseignements contacter Karine au 06 32 29 71 38

**Cyclo :** Le dimanche matin les cyclistes se retrouvent au local du comité des fêtes pour une sortie en vélo de route. Les départs sont à 9h00 l'hiver et 8h30 à la belle saison. Les parcours vont de 50 kms à 90 kms. L'été, ces parcours sont définis à l'avance et sont sur le site « OpenRunner ».

Pour tous renseignements contacter Bernard Texier au 02 97 93 75 71 ou Jean Hercouët au 02 97 93 73 10

**Tricoteuses :** Nous avons un groupe de personnes qui se réunissent pour passer un moment de convivialité en tricotant. Les rencontres sont tous les jeudis à partir de 14h30 à l'ancien local des infirmiers au numéro 8 de la rue du Tertre. Vous aimez le tricot, ou vous voulez le découvrir, rendez leur visite.

Pour tous renseignements contacter Annick au 06 37 70 95 74

Merci à tous les adhérents d'être fidèles, Nous vous souhaitons une Bonne Année 2026

*La présidente*



## Donature et Patrimoine

Au cours de l'année 2025 Donature et Patrimoine a échangé à plusieurs reprises avec Baptiste Oligo, le chargé de mission du patrimoine sur le Pays de Ploërmel. De mai à décembre nous avons travaillé en collaboration avec la municipalité afin de trouver une solution pour la restauration de la statue de Saint Nicolas de l'église.

*Pour découvrir l'histoire de cette statue vous pouvez vous rendre sur le site internet de la commune.*

En début mars 2026 il est prévu de restaurer le quartier religieux au pied de l'église pour créer une certaine harmonie avec le carré militaire.

Nous faisons avec les forces et le temps dont nous disposons.....

Merci à tous les citoyens bénévoles qui offrent leurs compétences et leur temps pour la rénovation du petit patrimoine et l'entretien des chemins de randonnées.

Nous souhaitons à tous une bonne année 2026



*Le Bureau*



### Chorale Forlane

L'actualité de fin d'année de la chorale a été très riche cette saison. En effet Forlane a animé plusieurs lieux pour fêter l'arrivée de Noël 2025. L'occasion de montrer une partie de son répertoire profane et religieux de l'année et de Noël. Le dimanche 23 novembre, deux prestations ont été données lors du marché de Noël de Ruffiac, le 12 décembre c'est Tréal qui nous invitait dans son église afin de conclure la marche de Noël organisée sur la commune. Le weekend du 20 et 21 fut dense, un concert à Ruffiac dans l'église Saint Pierre et Paul où nous avons eu la grande joie de recevoir nos amis de Pipriac et leur chorale « Chant' Amitié » pour une double prestation très appréciée de l'assistance. Et c'est à Caro, le dimanche, qu'une centaine de personnes est venue à la chapelle Sainte Anne du Thay écouter le répertoire très varié de la chorale. Pour conclure cette tournée chantée, c'est à L'EHPAD « le Laurier vert » de La Gacilly que nos anciens ont profité de ce temps chanté et festif avant un petit goûter. Partout un bon accueil et des moments très conviviaux à partager. Dès 2026, les répétitions mettront l'accent sur le programme qui sera donné lors de rencontres des « Airs mêlées » Rendez-vous à Saint-Abraham le 17 mars à 20h à la salle de la « Nouette » avec Forlane et les chorales de Malestroit « Amade'Oust », de Rochefort en Terre « Aux grées des voix » ainsi que « Mosaïque » de Muzillac-Questembert. Tous les membres de Forlane vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver aussi nombreux en 2026.

*Le Bureau*

### ACTIONS CITOYENNES

#### Collectif nuisibles

Tous les ans, le Collectif nuisible met en place une campagne de dératisation. En 2025, ce sont 17 foyers qui ont été visités par les services d'Anidiet. Le premier passage a été effectué le 27 février et le 2<sup>ème</sup> passage le 7 mai. Dès que nous aurons quelques demandes, nous pourrons envisager de refaire une nouvelle campagne. Les demandes sont à faire en mairie. *JPD*

#### Dernières nouvelles concernant le projet Taranis

Notre secteur est toujours concerné par le projet minier « Taranis ». Le permis d'exploration a été accordé le 10 décembre 2025. Ce permis exclusif de recherches de mines a pour objectif de déterminer un emplacement potentiel pour l'installation d'une mine. Les terrains agricoles et forestiers sont privilégiés.

Vous pouvez vous opposer à la recherche minière sur votre parcelle en remplissant le formulaire d'opposition disponible sur le site internet de collectif Stop-Taranis ou bien, en le retirant à la mairie.

#### Illuminations et décoration de Noël

La municipalité souhaite saluer l'équipe de citoyens bénévoles qui a retroussé ses manches pour rénover et installer les décos de Noël. Grâce à eux, notre commune et la façade de la mairie brillent de mille feux et donnent envie de fredonner des chants de Noël à chaque coin de rue. ♫

Un grand merci également aux agents communaux pour leur accompagnement et leur aide précieuse.

Merci également aux bénévoles qui ont réalisé la crèche dans l'Eglise et au calvaire. 🕯

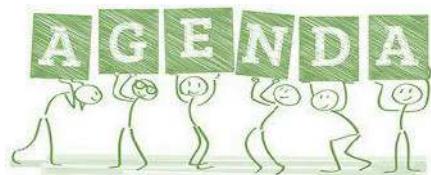
L'engagement de tous a permis d'insuffler un véritable esprit de fête à notre bourg, pour le plaisir des yeux, la magie des illuminations et le bonheur des petits comme des grands. 🎄 *AH*



# L'AGENDA 2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026



QUELQUES DATES A RETENIR (liste non exhaustive)

Samedi 30 Janvier, 18h30  
Dimanche 15 et 22 mars  
Vendredi 8 mai  
Dimanche 23 août  
Mercredi 11 novembre  
Dimanche 6 décembre

Vœux aux Habitants de l'OBC, à Guer  
Elections Municipales  
Commémoration  
Fête des Battages  
Commémoration  
Repas de Aînés



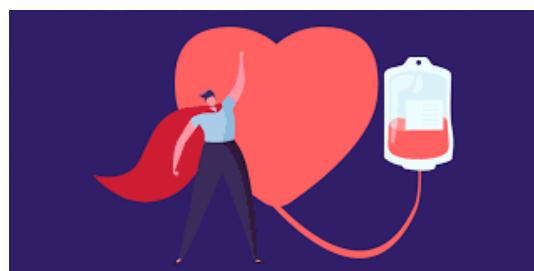
Suivez l'actualité municipale  
sur Panneau Pocket ☺



## Malestroit

Jeudi 26 février (15h-19h)  
Mardi 28 et mercredi 29 avril (15h-19h)  
Mercredi 12 août (9h-13h)  
Vendredi 9 octobre (15h-19h)  
Mardi 22 et mercredi 23 décembre (15h-19h)

Association des Donneurs de Sang  
Bénévoles de Malestroit et de sa région  
Collecte de sang pour l'année 2026



[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

# LE BLOC-NOTES



## MAIRIE

Tél : 02.97.93.71.57

[mairie.st-nicolas-tertre@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-nicolas-tertre@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h30

### Permanence du Maire et des Adjoints sur rendez-vous

## AGENCE POSTALE

Tél : 09 66 97 93 78

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 10h à 12h

Du mardi au vendredi de 10h à 12h30

*Fermé le samedi*



## DECHETTERIE

Déchetterie de Carentoir (PA de l'Epine)

- **Lundi** : Fermé
- **Mardi** : De 9h à 12h
- **Mercredi** : De 9h à 12h et de 14h à 18h\*  
(\*17h du 01/11 au 31/03)
- **Jeudi** : De 14h à 18h\*  
(\*17h du 01/11 au 31/03)
- **Vendredi** : De 9h à 12h et de 14h à 18h\*  
(\*17h du 01/11 au 31/03)
- **Samedi** : De 9h à 12h et de 14h à 18h \*  
(\*17h du 01/11 au 31/03)

Déchetterie de Ruffiac (La Lande des Archers)

- **Lundi** : Fermé
- **Mardi** : De 9h à 12h
- **Mercredi** : De 9h à 12h et de 14h à 18h\*  
(\*17h du 01/11 au 31/03)
- **Jeudi** : Fermé
- **Vendredi** : Fermé
- **Samedi** : De 9h à 12h et de 14h à 18h\*  
(\*17h du 01/11 au 31/03)



## CONTACTS PRATIQUES

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Pharmacie de garde : 3237

Presbytère – Carentoir : 02.99.08.84.34

Assistante sociale (CMS) : 02.97.75.18.88

Espace Autonomie : 02 30 06 05 60

Service Enfance-jeunesse OBC : 02 97 15 07 97

ADMR : 02 97 93 79 66

Cabinet Infirmier : Ruffiac : 02 97 70 67 67

Carentoir : Chêne Heleuc 02 99 91 71 88

Place de l'Étoile 02 99 08 94 03

Député Paul Molac : 02.97.70.61.72, [pmolac@assemblee-nationale.fr](mailto:pmolac@assemblee-nationale.fr)

# LES TARIFS COMMUNAUX

GARDERIE PERISCOLAIRE  
0.50 € le ¼ d'heure



TARIFS DE LOCATION

Caution Dégâts 500 € - Caution Ménage 100€ - Assurance Responsabilité Civile

## Pour vos Évènements

Salle Polyvalente	Associations et entreprises communales	Associations et entreprises extérieures
Réunion Grande Salle	Gratuit (selon disponibilité)	129 €
Option chambre froide		90 €
1 jour Salle + Cuisine	365 € (1 location gratuite/an)	479 €
	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
Vin d'honneur Grande Salle (sans buffet)	80 €	131 €
1 jour Salle + Cuisine	365 €	479 €
1 jour Salle + Chambre froide	268 €	382 €
2 jours Salle + Cuisine	482 €	594 €
2 jours Salle + Chambre froide	381 €	493 €

Halles de la Guette	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
1 jour	182 €	274 €
2 jours	319 €	410 €

Vestiaires Multisport	Association de la commune	Association de l'extérieur
1 jour	150 €	250 €
2 jours	300 €	400 €

En dehors des périodes d'utilisation de l'USSNAT

## TARIF CIMETIERE

Concession de 2m<sup>2</sup>

Concession 15 ans : 70 €

Concession 30 ans : 100 €

Concession 50 ans : 150 €



Cavurne 0.36m<sup>2</sup>

Acquisition : 350 €

Cavurne 15 ans : 70 €

Cavurne 30 ans : 100 €

Cavurne 50 ans : 150 €

## BULLETIN MUNICIPAL N°55

### MENTION LEGALE

Tirage : 299 exemplaires

Date de parution : 12 janvier 2026

Dépôt légal : janvier 2026

ISSN : 2824-2653

Directeur de publication : Mickaël LE GOUÉ

Rédaction : Commission Communication,  
avec la collaboration du conseil municipal

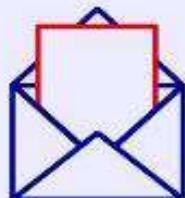
Maquette/mise en page : Anita HEMERY  
Editeur/imprimeur : Mairie, St Nicolas du Tertre

# Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?

## Vote blanc



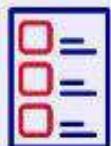
Une enveloppe vide



Un bulletin vierge dans l'enveloppe

## Vote nul

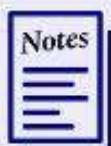
Un bulletin sans enveloppe



Un bulletin non réglementaire



Un bulletin annoté



Un bulletin déchiré



